

le début de la conférence, l'État du Vietnam s'était opposé à la division du pays et avait réclamé la surveillance des Nations Unies jusqu'à la restauration de l'ordre et de la paix, de manière à permettre la tenue d'élections nationales libres, sous la surveillance des Nations Unies. Par contre, vu le climat d'urgence qui enveloppait la conférence, il était sans doute inévitable que les décisions au sujet du cessez-le-feu fussent négociées par ceux qui dirigeaient vraiment les forces engagées dans la guerre et que l'attitude de l'État du Vietnam touchant la division du pays soit l'objet de si peu d'attention, au moment où l'on faisait de si grands efforts pour séparer et regrouper les forces des deux côtés le plus tôt possible.

Si tout cela s'était limité à l'entente du cessez-le-feu qui, finalement, fut signée par les représentants des forces de l'Union française, et par l'armée communiste du "peuple du Vietnam", les difficultés n'auraient peut-être pas été sérieuses. Mais il fallait également songer à un règlement politique définitif, ce qui voulait dire des élections générales dans les deux ans, pour réaliser l'unification du Vietnam, même si aucune entente n'avait été signée à cet effet et si l'État du Vietnam se dissociait explicitement des accords projetés.

Avec l'expérience des faits vécus, nous savons maintenant à quoi nous en tenir, mais en juillet 1954, le monde poussa un soupir de soulagement. Enfin, la guerre d'Indochine, avec tous les risques qu'elle entraînait, était finie! Immédiatement, il fallait voir aux ententes relatives au cessez-le-feu et à la manière de les appliquer. Il restait évident que, dans l'ambiance internationale fort tendue à l'époque et à la suite d'une guerre cruelle le rôle pacificateur des Commissions internationales était essentiel.

Bien qu'il ait été représenté à la Conférence de Corée, le Canada ne devait jouer aucun rôle immédiat dans les négociations relatives à l'Indochine. Le Gouvernement se rendait compte du fait que la composition des Commissions internationales de surveillance avait été l'un des sujets de désaccord les plus importants entre les délégations communistes et celles de l'Ouest; cependant, il n'avait aucune raison de prévoir l'invitation qui serait faite à l'Inde, à la Pologne et au Canada, après la négociation et la signature des ententes du cessez-le-feu. Il n'était pas facile de décider si l'invitation devait être acceptée. Géographiquement, le Canada se trouve loin de l'Indochine; historiquement, il n'avait aucun intérêt dans cette partie de l'univers. L'entente s'était faite en dehors des Nations Unies et cet organisme n'était donc pas destiné à jouer un rôle de surveillance. Le Canada n'avait pas eu un mot à dire dans la formulation du mandat en vertu duquel on lui demandait maintenant d'agir. A la toute fin, nous sentions nettement les courants contraires qui sillonnaient l'air de la Conférence de Genève; nous avons alors constaté que même les Commissions internationales pourraient se trouver prises au sein d'une impasse éventuelle dans le processus du règlement.

Quoi qu'il en fût, en dépit de nos réserves et tout en reconnaissant les responsabilités et les difficultés qu'auraient à porter les membres des Commissions, le Canada accepta l'invitation. La politique étrangère du Canada était nettement orientée vers la solution pacifique des conflits; il était clair que la mise en vigueur du cessez-le-feu conclu à Genève dépendrait considérablement des ententes touchant la surveillance. Assurément, les Nations Unies n'étaient pas en cause, mais on avait au moins pourvu à une présence internationale. Il devenait possible d'espérer que cette présence